Département : ARDECHE

Arrondissement : LARGENTIERE

Commune de **ST ETIENNE DE FONTBELLON**

Date de convocation : 9 novembre 2026
Date d'envoi : 9 novembre 2026
Date d'affichage : 9 novembre 2026

République Française

Liberté – Egalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 007-210702312-20261117-70_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 70-2026
MARDI 17 NOVEMBRE

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 16 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, ALLIX Jean-Marie, RECCHIA Dominique, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, COMPERE Philippe, FARJON Philippe, FULACHIER Sylvian, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, MOURARET Sophie, NEGRE Grégory, OZIL Christine

Absents ayant donné procuration : 6 – CADET Dominique à Marie-France MARTIN, CHARRE Béatrice à Sophie MOURARET, DUCHAMP Aurore à Sylvian FULACHIER, GONTHIER Erwan à Philippe ROUX, LIOUTIER Pascale à Bernadette PERRIER, ROURE Florian à Patrick CORTIAL

Absents n'ayant pas donné procuration : 1 – MAZON Elisabeth,

Secrétaire de séance : Christine OZIL

OBJET : CCBA – Aide à l'investissement des communes – Demande de subvention « Travaux de climatisation de l'école »

Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite engager des travaux afin de climatiser des salles supplémentaires dans l'école publique des Champs. Cette décision répond à plusieurs constats et besoins exprimés par la communauté éducative.

En effet, les épisodes de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquents et affectent directement le confort des élèves, du personnel communal, comme des enseignants. Les conditions d'apprentissage deviennent difficiles dans certaines classes où les températures sont élevées. Garantir un cadre scolaire agréable et adapté est une priorité pour permettre à chacun de travailler dans de bonnes conditions.

La climatisation de salles supplémentaires constitue donc un investissement nécessaire, qui vient compléter les efforts déjà entrepris en matière de rénovation et de modernisation des bâtiments scolaires. Elle contribuera à améliorer le bien-être des enfants et la sécurité sanitaire en période de canicule.

Monsieur le Maire explique que ces travaux peuvent prétendre au concours de la Communauté de Communes dans le cadre du « Dispositif d'aide à l'investissement des communes 2024-2026 ». Le montant maximum du taux du fonds de concours est de 50% du reste à charge de la Commune. La Commune doit autofinancer à minima 20% de l'opération HT.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 32 383,10 € H.T.

DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Equipements	32 383,10 €	CCBA	16 191,55 €
		Autofinancement	16 191,55 €
TOTAL	**32 383,10 €**		**32 383,10 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et son plan de financement ;

- Sollicite le concours de la CCBA dans le cadre de l'aide à l'investissement des Communes 2024-2026 pour un montant de 16 191,55 € ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Christine OZIL

Le Maire,
Philippe ROUX

MAIRIE DE ST-JEAN-DE-FONTBELLON ARDECHE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 007-210702312-20261117-70_2026-DE